Publication : mercredi 12 janvier 2022 08:53

Jean-Pierre Sueur avait dit, ce mardi, lors de la discussion générale sur le passe vaccinal toute l’importance que revêtait pour son groupe l’amendement supprimant le contrôle d’identité exercé par les restaurateurs, cafetiers et responsables d’établissement accueillant du public. Il a dit que c’était une question de liberté publique : de tels contrôles doivent relever de la police et de la gendarmerie, et non de ces professionnels, dont ce n’est pas le rôle.

Après un long débat, auquel il a pris toute sa part, le rapporteur Philippe Bas, a fait évoluer sa position, s’en remettant à la « sagesse » du Sénat, et l’amendement, ainsi que plusieurs autres identiques, émanant de différents groupes, a été adopté par 303 voix contre 37 dans la nuit de mardi à mercredi.

Phoca PDF